

37e Session – Strasbourg, France, 29 - 31 octobre 2019

Présentation par Constance de Pélichy (France, PPE/CCE), Porte-parole du Congrès sur le partenariat sud-méditerranéen

Check against delivery - Seul le prononcé fait foi

“Partenaire pour la démocratie locale”

Strasbourg, France, 29 octobre 2019

Merci Monsieur le Président,

- Permettez-moi à mon tour de souhaiter la bienvenue à la délégation tunisienne, qui siègera pour la première fois en tant que Partenaire pour la démocratie locale.
- La Résolution qui va être votée par le Congrès s’inscrit dans la cadre d’une volonté de renforcer encore les relations entre le Congrès et la République tunisienne, en soutien à son ambitieuse réforme de décentralisation.
- Les activités de coopération mises en œuvre par le Congrès en Tunisie dans le cadre du Partenariat Sud-Med ont déjà permis de nombreux échanges directs et l’attribution de ce statut permettra d’apporter un contact régulier et un soutien politique aux échanges.
- Le programme de partenariat Sud-Med a été créé par le Congrès en février 2017 comme un programme et une plateforme de coopération avec les pays voisins. Il contribue à la dimension locale et régionale des Partenariats de Voisinage du Conseil de l’Europe.
- Il repose sur cinq priorités d’action :
 - 1) Le renforcement du dialogue politique entre les élus territoriaux européens et leurs homologues du Sud ;
 - 2) L’apport d’une expertise législative, en particulier dans l’élaboration et la mise en œuvre de législations sur la décentralisation et la gouvernance locale et régionale;
 - 3) Le renforcement des capacités des élus territoriaux et de leurs administrations, avec une attention particulière portée à la place des femmes et des jeunes dirigeants locaux ;
 - 4) L’assistance au renforcement des associations de pouvoirs locaux et régionaux;
 - 5) L’appui au développement de la démocratie participative.
- L’objectif global de ce Partenariat est de partager l’expérience du Congrès et de ses membres avec les pays voisins non-membres du Conseil de l’Europe de la rive sud.

- Cela est d'autant plus important dans le contexte actuel car les défis auxquels nous faisons face traversent les frontières : l'engagement de tous les citoyens et citoyennes, la transparence dans la gouvernance, la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent et contre la corruption.
- La coopération avec la Tunisie a été particulièrement riche, notamment sur les aspects suivants :
 - L'assistance législative, en particulier pour le Code des collectivités locales et ses décrets d'application ;
 - le soutien à la Fédération nationale des villes tunisiennes qui s'est lancée dans un ambitieux processus de restructuration;
 - l'appui à la mise en œuvre du système de finances locales du pays. Le Vice-Président du Congrès, Xavier CADORET, a d'ailleurs participé très récemment à un atelier sur "Le rôle de la haute instance des finances locales dans la réalisation des objectifs de la décentralisation" à Tunis ;
 - Les échanges entre homologues tunisiens et européens ;
- Je souligne l'importance des échanges directs car j'ai personnellement participé aux échanges avec les femmes élues locales tunisiennes en novembre 2018 puis en avril cette année, et je connais la valeur ajoutée de ces contacts. Par ailleurs, la Tunisie peut, à de nombreux égards, être source d'inspiration pour nous.
- Permettez-moi à ce titre de saluer la représentation des femmes élues dans les conseils municipaux tunisiens, qui est paritaire à la suite des élections municipales de mai 2018. Plusieurs activités ont d'ailleurs été organisées afin de renforcer leurs capacités.
- J'aimerais également souligner que cette coopération avec la Tunisie s'inscrit dans le cadre d'autres avancées dans le pays : la Tunisie a, très récemment, adhéré à la Convention de Lanzarote du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels et qu'elle a fait part de son souhait d'adhérer à la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.
- La coopération entre le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et la République de Tunisie ne peut qu'être renforcée via le Statut de partenaire pour la démocratie locale et je me réjouis par avance de la participation de nos collègues tunisiens aux travaux du Congrès.
- Chers collègues, c'est aujourd'hui la Tunisie qui adhère, suite au Maroc en avril cette année, au statut de Partenaire pour la démocratie locale, et nous espérons que le statut pourra également servir de plateforme de contact et de coopération au niveau régional, entre pays du Sud de la Méditerranée.
- Je suis impatiente d'échanger sur les priorités et les perspectives de notre coopération dans le cadre de ce Partenariat.
- Je vous remercie

717 mots